



Déclaration liminaire au CTSD 1^{er} degré Somme du lundi 8 février 2021

M. le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de la Somme,
Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier la nouvelle mouture de la carte scolaire en vue de l'année scolaire 2021/2022.

Les documents de travail laissent apparaître, pour la plupart des écoles qui bénéficieront d'une ouverture ou qui seront victimes d'une fermeture, des moyennes, dans l'ensemble, correctes. Pour autant, ces documents ne nous permettent pas d'avoir une vision précise des choses dans les nombreuses écoles pour lesquelles des dispositifs d'allègement dans certaines classes impactent les effectifs des autres classes : cela vaut pour toutes les écoles en Education Prioritaire pour lesquelles les effectifs des classes de GS, CP et CE1 sont allégés mais aussi pour toutes les autres écoles hors Education Prioritaire qui doivent prévoir une répartition qui permette de ne pas dépasser 24 élèves/classes en GS, CP et CE1. Ainsi, le Sgen-CFDT Picardie demande la communication d'un document faisant apparaître les prévisions pour chaque école du département avec la mention de la moyenne hors classes soumises à un dispositif d'allègement. Si le Sgen-CFDT Picardie est conscient de la quantité de travail que cela engendre pour les personnels administratifs, il apparaît que c'est le seul moyen d'avoir une vision globale des choses pour connaître les besoins et les situations en tension.

Par ailleurs, le Sgen-CFDT Picardie s'interroge sur la non mention des IPS pour les écoles maternelles. Pouvez-vous nous préciser pourquoi s'il vous plaît ?

Concernant les mesures d'augmentation de certaines décharges de direction, le Sgen-CFDT Picardie se félicite de ce petit pas. Pour autant, ces annonces faites pour 2021 sont tout à fait insuffisantes pour régler la situation. Il est maintenant nécessaire de prendre un engagement fort. Cela doit se traduire par un plan pluriannuel visant à faire des mesures 2021 (600 ETP et 450 € annuels consacrés à la direction) la première marche d'un escalier qui assure des réponses aux besoins, tant en termes de décharges que de reconnaissance financière des responsabilités qui sont les leurs. Être directrice ou directeur est aujourd'hui un métier à part entière qui demande une professionnalité et du temps pour l'exercer. Il n'est plus possible, par exemple, de laisser une directrice, un directeur à mi-temps, piloter un établissement de 300 élèves (12 classes).

Toujours concernant la préparation de la prochaine rentrée scolaire, il n'est prévu aucune création de poste de RASED alors même que les besoins sont très importants et sont loin

d'être tous couverts. Il est indispensable que des postes de RASED soient créés et donc que des départs en formation soient prévus pour permettre aux enseignants d'avoir les aides qu'ils sollicitent pour leurs élèves.

Par ailleurs, cela fait maintenant plusieurs années que l'Éducation nationale peine à recruter les personnels qui font vivre l'École, assurent la formation des jeunes générations de la maternelle au lycée. Manque d'enseignants, manque de médecins scolaires, turn-over des personnels administratifs. Dans presque tous les métiers, le recours à l'emploi contractuel (parfois en urgence et donc sans que ces nouveaux agents soient accompagnés à leur prise de fonction) est un passage obligé pour que l'École puisse assurer la mission que la nation lui confère. Depuis plusieurs années également, les études ne manquent pas qui soulignent que la perte d'attractivité des métiers de l'Éducation nationale est indissociable du décrochage du pouvoir d'achat de ces personnels (qui rappelons-le si nécessaire, sont en majorité des femmes) par rapport à d'autres emplois équivalents en termes de qualification. La dégradation des conditions de travail liée à un investissement insuffisant en proportion du PIB national dans l'éducation et la formation, l'incertitude sur les recrutements à venir et le fonctionnaire bashing ont fait le reste. La situation épidémique dans laquelle nous vivons depuis maintenant près d'un an a exacerbé ces tensions, en même temps que nous avons tous et toutes éprouvé l'importance de l'École pour permettre à nos enfants d'acquérir des connaissances, des compétences, de forger leur esprit critique, de construire progressivement leur parcours personnel, de formation et professionnel.

Depuis bientôt 2 ans, le gouvernement annonce une revalorisation des personnels de l'Éducation nationale. La CFDT et ses fédérations ont participé à de nombreuses réunions avec les services du ministère pour proposer des modalités de revalorisation qui permettent de reconnaître l'engagement de tous les personnels dans l'accompagnement des élèves. Force est de constater que ce qui est annoncé comme « une revalorisation sans précédent » par notre Ministre, est loin de l'être et oublie une grande partie des personnels.

Il est temps de passer à la vitesse supérieure : le Gouvernement doit s'engager par une loi de programmation pluriannuelle à mieux rémunérer ses agents, à améliorer leurs conditions de travail, à reconnaître la valeur du travail visant l'égalité et non plus seulement une reconnaissance de la valeur du travail produisant la sélection et la formation de l'élite. Sans cet engagement, le dialogue social est vain et les défections au concours, par démission... continueront d'affaiblir l'École dont notre société et sa jeunesse ont besoin.

En outre, à la veille des vacances de Noël, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault a présenté son projet loi dit « 4D » qui évoque, entre autres, la place des adjoints gestionnaire en lien avec les collectivités territoriales.

Le document de présentation du projet de loi indique vouloir : « Clarifier les relations entre les collectivités et les gestionnaires de collèges et lycées ». Dans le journal Les Échos, la ministre indique : « en matière de gestion des collèges et lycées, les Départements et Régions auront désormais, conjointement avec les chefs d'établissement, autorité sur les intendants, qui gèrent les bâtiments, les cantines, et les personnels TOS... ». Si le transfert de leurs emplois vers les collectivités n'est pas clairement évoqué, de nombreuses craintes légitimes surgissent pour les adjoints gestionnaires. En effet, qui peut prétendre que placer un des acteurs du

pilotage de l'EPLÉ sous une double autorité hiérarchique, l'État et la collectivité territoriale, permettrait de clarifier les relations ?

Il est bon de rappeler également qu'une partie des adjoints gestionnaires sont des attachés d'administration recruté.e.s par la voie des IRA, Instituts Régionaux d'Administration. Ceux-ci recrutent et forment les cadres administratifs de l'État, sous l'autorité du Premier ministre. Les personnels qui passent les concours des IRA font donc le choix délibéré de travailler pour l'État, au sein d'un corps interministériel d'État. S'ils /elles avaient voulu exercer dans une collectivité, ils/elles auraient passé les concours administratifs des collectivités territoriales. C'est sans doute aussi le cas des collègues SAENES qui exercent les missions d'adjoint gestionnaire sans d'ailleurs percevoir le même niveau de rémunération. Si le transfert de leurs emplois vers les collectivités n'est pas clairement évoqué, de nombreuses craintes légitimes surgissent pour les adjoints gestionnaires. En effet, qui peut prétendre que placer un des acteurs du pilotage de l'EPLÉ sous une double autorité hiérarchique, l'État et la collectivité territoriale, permettrait de clarifier les relations ?

Toujours concernant ce projet « 4D, la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales propose une décentralisation de la médecine scolaire. Les Départements auraient la charge de la médecine scolaire. Les médecins scolaires seraient transférés à ces collectivités territoriales. Interrogé par le Sgen-CFDT, le ministère affirme par contre porter la position d'infirmiers et infirmières scolaires fonctionnaires d'État et affectés dans les établissements scolaires de l'EN, restant donc agents du MEN (On peut d'ailleurs s'interroger sur la manière dont les ministres portent leurs projets de manière concertées).

Le Sgen-CFDT s'oppose à une telle hypothèse qui est proposée sans réelle concertation avec les principaux intéressés et ne se recentre pas sur les missions spécifiques portées par l'ensemble des personnels acteurs de la médecine scolaire. En ce qui concerne les médecins, cette décentralisation qui prévoit leur transfert aux Départements, laisse trop entrevoir qu'ils iront grossir les rangs d'une médecine de PMI déjà bien mise à mal dans certains endroits, sans que cela ne vienne améliorer le service attendu pour l'Éducation Nationale. Les conditions de travail se sont dégradées ses dernières années en particulier pour les médecins dont le nombre ne cesse de baisser. Car les recrutements ne se font plus. Actuellement on dénombre plus de 521 postes laissés vacants et offerts à la mutation sur 1200. Si cette problématique n'est pas propre à l'Éducation Nationale, la situation est criante du fait d'un niveau de rémunération trop bas, et d'une dévalorisation du métier. La Cour des comptes elle-même recommande une revalorisation des médecins de l'E.N.

La charge de travail accrue par la gestion de la crise Covid est venue accentuer les difficultés rencontrées par l'ensemble des personnels. Quelles que soit les décisions qui seront prises et qui visent à réorganiser les acteurs, il ne faudrait pas croire qu'on fera mieux à moyens constants. Cette décentralisation, en particulier, ne permettrait pas une amélioration du service attendu. La médecine scolaire doit être considérée à sa juste valeur, à ce qu'elle permet au système éducatif, à sa pleine contribution. Cela nécessite des moyens à la hauteur. La loi de programmation pour l'école, tant attendu doit y consacrer une part pleine et entière.

Concernant les AESH, le Sgen-CFDT Picardie accueille très favorablement l'organisation d'un Groupe de Travail sur leur situation et espère vivement qu'il permettra d'avancer sur les différents points de revendication déjà soumis à plusieurs reprises à l'Administration.

Pour terminer, nous souhaitons à nouveau vous interpeller, M. le Directeur académique, sur le maintien de certaines formations en présentiel, y compris dans des secteurs géographiques où le virus circule fortement. Il n'a pas été proposé aux collègues devant y assister la possibilité de le faire à distance et nombreux sont les collègues à nous confier craindre d'être contaminé à cette occasion.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'intersyndicale constituée dès octobre 2020 à ce sujet, le SE-UNSA, le SNUIPP-FSU, le SNUDI-FO et le SGEN-CFDT ont alerté Madame la Préfète de la Somme à ce sujet le 4 février 2021.